

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document toutes les informations importantes concernant l'intendance (la restauration et l'hébergement) pour tous les élèves : externes, demi-pensionnaires, internes, boursiers.

Ce document est accompagné de la fiche de renseignements Restauration et/ou hébergement dématérialisée à compléter et à transmettre à l'adresse suivante en précisant le nom et prénom de votre enfant ainsi que sa classe dans l'objet du mail: pole-gestion-lycee-malraux-remiremont@ac-nancy-metz.fr avant le lundi 26 septembre 2022.

A ce titre, si vous n'êtes pas équipé de matériel informatique sachez que vous pouvez utiliser l'ordinateur portable fourni par la Région à votre enfant pour remplir le formulaire à l'aide du logiciel Adobe Acrobat.

Le service intendance reste disponible pour tout renseignement. (Tél. : 03.29.62.49.23)

Informations pratiques

Pour la facture de la restauration et/ou de l'hébergement :

- Responsable financier :

Un seul responsable financier est possible. Celui-ci recevra les factures éditées.

Dans la situation d'une séparation ou d'un divorce, les parents s'accorderont entre eux pour désigner le responsable financier.

- Remises d'ordre :

Vous trouverez toutes les informations concernant les modalités d'application des remises d'ordre (absences, voyages...) dans le carnet de liaison de votre enfant en annexe 7 (des pages 14 à 19) du règlement de la restauration et de l'hébergement.

Pour les boursiers :

En règle générale, les bourses sont déduites des frais de restauration et/ou d'hébergement sauf opposition de votre part.

Le demandeur de la bourse est l'un des deux responsables légaux. Cependant, en cas de divorce, le demandeur de la bourse est obligatoirement le représentant auquel l'enfant est rattaché fiscalement (avis d'imposition ou décision de jugement).

Le versement des bourses se fait par virement bancaire à chaque fin de trimestre.

Pour toute question concernant le paiement des bourses, adressez-vous au service de l'intendance.

Si vous ne voyez pas apparaître « BOURSES DES LYCÉES » sur l'avis aux familles, nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec le secrétariat des Provisseurs adjoints en charge d'instruire le dossier afin de vérifier pourquoi les bourses n'ont pas été attribuées à votre enfant.

Contact : ce.0880153@ac-nancy-metz.fr - Tél. : 03.29.62.49.23